

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIBAUTE
DU 7 JANVIER 2021

Le jeudi 7 Janvier deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle

Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, Philippe ESTRADE, FERNANDEZ Alain, POUYTES Romaric, VALETTE Patrick, LAGARDE Jérôme

Ordre du jour

- ✚ Approbation du compte-rendu du 3 Décembre 2020
- ✚ Tarification du prix du m3 de l'eau et de l'assainissement pour 2022
- ✚ Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- ✚ Adoption du rapport 2020 établi par la commission d'évaluation des charges transférées de la CCRLCM
- ✚ Mise en œuvre et révision du Plan Communal de Sauvegarde
- ✚ Installation d'un système intrusion à la Mairie
- ✚ Convention instruction pour autorisation d'urbanisme
- ✚ Versement de la subvention 2020 à la Coopérative Scolaire
- ✚ Accueil périscolaire du mercredi – Délibération approuvant la convention avec le FRJEP de Fabrezan
- ✚ Accueil périscolaire du mercredi – Délibération approuvant la tarification avec le FRJEP de Fabrezan
- ✚ Accueil périscolaire du mercredi – Délibération désapprouvant la convention avec le FEP de Lagrasse
- ✚ Contrat de location de la Cave coopérative – Prolongation
- ✚ Echange partie parcelle AB 334 – Le Village avec parcelle AB 60 – Le Village
- ✚ Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 3 Décembre 2020

Sabine ALQUIER GILLES fait remarquer qu'il n'a pas été fait mention des photocopieurs. Monsieur Le Maire répond qu'il ne s'agissait que d'une information.

11 votes pour l'approbation

Tarification du prix du m3 de l'eau et de l'assainissement pour 2022

Monsieur Le Maire propose le maintien du prix qui avait été augmenté de manière considérable en 2017 (délibération 2017/31) pour la STEP, dès lors que nous avons le prix minimum pour être subventionnable.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Création d'un emploi non permanent pour un accroissement d'activité

Embauche pour un CDD de 6 mois de Monsieur Bruno Andrieux pour certains travaux de maçonnerie, le budget excédentaire le permettant.

Date contrat : du 18/01/2021 au 17/07/2021

Cette embauche permettra les travaux suivants :

construire la dalle du chatipi, cacher les containers , enduire le mur du pont sous la placette de l'olivier, refaire les escaliers et construire un pont place des marronniers (voir Madame M-Paule Roux pour tuyau de déversement), créer des toilettes publiques sous la placette rue de l'Orbieu.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Adoption du rapport 2020 établi par la commission d'évaluation des charges transférées

Le rapport contenant 22 pages, Monsieur Le Maire suggère de ne pas le lire dans son intégralité mais en fait une explication détaillée.

A ce jour, le solde est positif de 15 594€.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Mise en œuvre et révision du plan communal de sauvegarde

Adhésion au SMMAR

768€ à régler pour se prémunir contre les risques dues principalement aux inondations

Vote pour à l'unanimité

Délibération non nécessaire PCS actualisé après les inondations de 2018

Installation du système intrusion

Monsieur Le Maire présente 2 devis, le choix se porte sur le moins cher à prestations égales, celui de Sécuritas de 2521€.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Convention instruction pour autorisation d'urbanisme

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er Janvier 2018, la CCRLCM assure l'étude technique et l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte de la Commune.

Pour la période du 1er Janvier 2021 au 30 Juin 2021, il convient de renouveler la convention avec le service ADS de la Mairie de Lézignan-Corbières.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Versement de la subvention 2020 à la coopérative scolaire

S'agissant d'un oubli, la subvention de 460 € qui n'avait pas été budgétisée lors du vote du budget 2020 sera versée à l'association.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Convention périscolaire sur Fabrezan (deux délibérations nécessaires)

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI – DELIBERATION APPROUVANT LA CONVENTION

Le Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, a requalifié l'accueil du mercredi en accueil périscolaire même en l'absence de temps de classe dans la journée.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI – DELIBERATION APPROUVANT LA TARIFICATION

Le Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, a requalifié l'accueil du mercredi en accueil périscolaire même en l'absence de temps de classe dans la journée.

Monsieur Le Maire donne lecture de la grille de tarification :

Quotient familial	Taux d'effort	Prix à l'heure payé
0 à 500 €	50 %	0,60 €
501 à 700 €	60 %	0,72 €
701 à 900 €	70 %	0,84 €
901 à 1 200 €	80 %	0,96 €
+ de 1 200 €	100 %	1,20 €

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Convention périscolaire sur Lagrasse

Etant donné la convention signée avec le FRJEP de Fabrezan, le Conseil Municipal ne souhaite pas établir une convention périscolaire avec le FEP de Lagrasse

Vote contre l'établissement de la convention à l'unanimité – délibération sera prise

Contrat de location coopérative

Le contrat de location du hangar de la cave coopérative s'est terminé en Octobre 2020 mais le locataire demande une prolongation en attendant la fin d'une construction à Fabrezan, Monsieur Le Maire est d'accord. Philippe ESTRADE propose une augmentation de 100€ : le loyer passerait de 200 à 300€ mensuels.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Echange partie parcelle AB 334 avec la parcelle AB 60

La parcelle AB 334 appartenant à Monsieur Patrick DOUTRE, ce dernier est prié de sortir . Monsieur Le Maire présente le plan où apparaissent les lieux d'échange (à compléter),

l'avantage majeur étant de sécuriser, rendre plus propre et augmenter les places de parking. Patrick VALETTE et Sabine ALQUIER GILLES demandent le partage des frais de notaire avec Patrick DOUTRE qui est d'accord, 10 voix pour.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de sécuriser, rendre plus propre et augmenter le nombre de places de parking à hauteur du croisement de l'avenue des Corbières et de la rue Emile Pouytes, il conviendrait de procéder à l'échange d'une partie de la parcelle Section AB Numéro 334 – Le Village appartenant à Monsieur DOUTRE Patrick. Ce dernier souhaiterait en contrepartie la parcelle Section AB Numéro 60 – Le Village appartenant à la Commune.

Les frais afférents à cette affaire (notaire, géomètre...) seront divisés entre les deux parties. 10 votes pour - Délibération sera prise.

Questions diverses

Formation Audrey : sur 3 jours concernant une formation à la préparation au concours de rédacteur, 11 votes pour

Possibilité de location du local de l'actuelle bibliothèque à Virginie Mariette qui souhaite s'installer en tant que masseuse, Cela nécessiterait la création de toilettes mais l'immeuble aurait ainsi 4 salles autonomes, En réponse aux réticences de Sabine ALQUIER GILLES, Monsieur Le Maire dit que ça va dans le sens du développement du village avec un risque 0 pour la commune. Virginie Mariette aurait comme Annabelle Farré un bail dérogatoire de 23 mois (24 mois) avec 50€ de charges mensuels la 1ère année.

Plantation d'arbres : Monsieur Le Maire demande à Patrick Valette et Jérôme Lagarde d'accélérer la plantation d'arbres sur la place du village et le parking de la Mairie . Patrick VALETTE va envoyer le choix des arbres. Il enchaîne sur la possibilité de récupération de bois aux cols rouges après aménagement accès à une capitelle (Action réalisée le 21 Janvier 2021).

Interrogations sur le lavage des engins agricoles suite au refus de subvention pour la station de lavage ; une réflexion va suivre,

Eveline Bouygues réclame les plans de l'aménagement de la gare, Ils sont à disposition

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19h40.